



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-septième session

Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note de la Secrétaire exécutive

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Rapport du Comité de l'adaptation.
5. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.
6. Mise au point et transfert de technologies et rapport du Comité exécutif de la technologie.
7. Recherche et observation systématique.
8. Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
10. Questions relatives à l'agriculture.

11. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Programme de travail sur un cadre commun de présentation concernant les «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties»;
 - b) Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés parties;
 - c) Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties;
 - d) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
 - e) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
12. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - b) Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
 - d) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone -23 (HFC-23);
 - e) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto;
 - f) Rapport sur les mesures internes mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto sur la base des informations contenues dans leurs communications nationales.
13. Questions diverses.
14. Rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. Le Président ouvrira la trente-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le lundi 26 novembre 2012.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire, établi par la Secrétaire exécutive en accord avec le Président, sera présenté pour adoption.

FCCC/SBSTA/2012/3

*Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire
exécutive*

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* La trente-septième session du SBSTA se tiendra du 26 novembre au 1^{er} décembre 2012. Les délégations sont invitées à consulter les informations générales concernant l'organisation de la session et le programme quotidien publié pendant la session qui sont affichés sur le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour prendre connaissance du calendrier détaillé et actualisé des travaux du SBSTA.

4. Vu que sept organes se réuniront à la même période, le temps disponible pour les réunions sera restreint. Le Président suggère que le SBSTA commence ses travaux dès que possible et que, dans cette optique, seules les délégations parlant au nom d'un groupe de Parties formulent des observations liminaires succinctes¹.

5. La session sera organisée en prenant en compte les recommandations formulées par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à ses sessions précédentes². Afin de permettre aux délégations de participer pleinement à d'autres réunions, le SBSTA sera invité à mener ses débats de manière aussi efficace que possible, notamment à ouvrir avec ponctualité ses séances plénières, à optimiser le temps consacré aux discussions plénières et aux négociations informelles, et à achever ses travaux dans les délais prévus. Les points dont l'examen ne sera pas achevé à la présente session seront renvoyés au SBSTA pour examen à sa trente-huitième ou trente-neuvième session.

6. Compte tenu des contraintes de temps très restrictives imposées pour cette session, il est rappelé aux délégations que la durée des interventions est normalement limitée à trois minutes. Pour leur faciliter la tâche, un système de chronométrage sera installé.

7. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.

FCCC/SBSTA/2012/3

*Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire
exécutive*

3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

8. *Rappel:* À sa vingt-huitième session, conformément à la décision 2/CP.11, le SBSTA a demandé au secrétariat de présenter un rapport, pour examen à chacune de ses

¹ Les délégations qui entendent faire des observations liminaires au nom d'un groupe de Parties sont priées d'en informer le secrétariat au préalable en envoyant un courriel à l'adresse secretariat@unfccc.int et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes.

² FCCC/SBI/2011/7, par. 167, et FCCC/SBI/2010/10, par. 164 et 165.

sessions, sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, y compris les invitations à agir³. À sa trente-sixième session, le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis depuis sa trente-cinquième session⁴.

9. Dans sa décision 6/CP.17, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'organiser, en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et d'autres organisations compétentes, un atelier technique sur l'eau et les incidences des changements climatiques ainsi que les stratégies d'adaptation, qui se tiendrait avant la trente-septième session du SBSTA. L'atelier s'est déroulé à Mexico (Mexique) du 18 au 20 juillet 2012. Il était étayé par les informations figurant à l'annexe I du rapport de la trente-quatrième session du SBSTA⁵ et les vues communiquées ultérieurement par les Parties, et incluait les connaissances et pratiques des populations autochtones et le savoir traditionnel aux fins de l'adaptation, ainsi que l'application de méthodes et d'outils respectueux de l'égalité des sexes parmi les questions transsectorielles.

10. Dans sa décision 6/CP.17, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir une compilation des études de cas sur les processus nationaux de planification de l'adaptation, notamment sur les outils et les approches employés pour hiérarchiser et mettre en application les actions à engager, en s'appuyant aussi sur les activités antérieures de planification de l'adaptation menées à ce jour dans le cadre du programme de travail de Nairobi, d'ici la tenue de la trente-septième session du SBSTA.

11. La compilation des études de cas sur les processus nationaux de planification de l'adaptation est étayée par des exemples et des bonnes pratiques concernant la planification de l'adaptation au niveau national, notamment les outils et les approches employés pour hiérarchiser et mettre en application les actions à engager. La compilation s'appuie sur les activités antérieures de planification de l'adaptation menées à ce jour dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

12. Dans sa décision 6/CP.17, la Conférence des Parties a prié le SBSTA de reconsidérer, à sa trente-huitième session, les domaines d'activité du programme de travail de Nairobi en vue de présenter à la Conférence des Parties, à sa dix-neuvième session, des recommandations sur les mesures à mettre en œuvre pour appuyer au mieux la réalisation des objectifs du programme de travail de Nairobi. Ce processus contribuerait en outre à éclairer l'organisation des domaines d'activité futurs potentiels qui pourraient également étayer les travaux scientifiques et techniques au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, selon qu'il conviendrait⁶.

13. Dans sa décision 6/CP.17, la Conférence des Parties a aussi invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat leurs vues sur les domaines d'activité futurs potentiels du programme de travail de Nairobi⁷. Ce document de la série MISC sera examiné à la trente-huitième session du SBSTA.

14. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations figurant dans les documents établis pour la session et à décider des nouvelles mesures à prendre.

³ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 18.

⁴ FCCC/SBSTA/2012/2, par. 12.

⁵ FCCC/SBSTA/2011/2.

⁶ Décision 6/CP.17, par. 1.

⁷ Décision 6/CP.17, par. 2.

<i>FCCC/SBSTA/2012/4</i>	<i>Rapport sur l'atelier technique sur l'eau et les incidences des changements climatiques ainsi que les stratégies d'adaptation. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2012/INF.5</i>	<i>Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2012/INF.6</i>	<i>Compilation of case studies on national adaptation planning practices. Note by the secretariat</i>

4. Rapport du Comité de l'adaptation

15. *Rappel*: Dans sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a créé le Cadre de l'adaptation de Cancún et, parmi ses éléments, le Comité de l'adaptation chargé de promouvoir la mise en œuvre de l'action renforcée pour l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention⁸.

16. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a demandé au Comité de l'adaptation de lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux. Dans la même décision, la Conférence des Parties a aussi demandé au Comité de l'adaptation d'élaborer, au cours de sa première année d'exercice, un plan de travail triennal, pour qu'elle l'approuve à sa dix-huitième session, et d'entreprendre certaines des activités énumérées à l'annexe V de cette décision⁹.

17. Dans sa décision 5/CP.17, la Conférence des Parties a demandé au Comité de l'adaptation, agissant dans l'exercice de ses fonctions, d'examiner, dans le cadre de son plan de travail, les modalités adéquates pour aider les pays en développement parties intéressés qui ne comptent pas parmi les pays les moins avancés à planifier, hiérarchiser et mettre en œuvre leurs mesures de planification de l'adaptation au niveau national et de lui rendre compte à sa dix-huitième session¹⁰.

18. La première réunion du Comité de l'adaptation s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 7 au 10 septembre 2012.

19. *Mesures à prendre*: Le SBSTA et le SBI seront invités à examiner le rapport du Comité de l'adaptation et à recommander son plan de travail triennal pour que la Conférence des Parties l'approuve à sa dix-huitième session.

<i>FCCC/SBI/2012/3</i>	<i>Rapport du Comité de l'adaptation</i>
------------------------	--

⁸ Décision 1/CP.16, par. 20.

⁹ Décision 2/CP.17, par. 96 à 98.

¹⁰ Décision 5/CP.17, par. 30.

5. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement

20. *Rappel:* À sa trente-sixième session, le SBSTA a poursuivi ses travaux sur les questions mentionnées dans l'appendice II de la décision 1/CP.16 et il a entrepris l'examen des questions supplémentaires mentionnées dans la décision 12/CP.17 ayant trait aux principes relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées et aux principes pour l'évaluation technique des niveaux d'émission de référence pour les forêts et des niveaux de référence pour les forêts proposés.

Travaux sur les questions mentionnées dans l'appendice II de la décision 1/CP.16

21. À sa trente-sixième session, le SBSTA a poursuivi son examen des principes méthodologiques applicables aux modalités de fonctionnement d'un système national de surveillance des forêts comme indiqué à l'alinéa c du paragraphe 71 de la décision 1/CP.16, et aux modalités de mesure, de notification et de vérification mentionnées à l'alinéa c de l'appendice II de la même décision, en se fondant sur le projet de texte reproduit à l'annexe I du document FCCC/SBSTA/2011/5 et en tenant compte des questions énumérées à l'appendice II de la décision 1/CP.16 et des observations des Parties contenues dans le document FCCC/SBSTA/2012/MISC.1 et Add.1.

22. Le SBSTA est convenu de poursuivre ses travaux sur les principes méthodologiques visés au paragraphe 21 ci-dessus, sur la base de l'annexe au document FCCC/SBSTA/2012/2 contenant les éléments d'un éventuel projet de décision sur ces questions, l'objectif étant d'achever ces travaux à sa trente-septième session et d'élaborer un projet de décision pour que la Conférence des Parties l'examine à sa dix-huitième session.

23. Le SBSTA a aussi entrepris l'examen des questions liées aux facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts en tenant compte du paragraphe 72 et de l'alinéa a de l'appendice II de la décision 1/CP.16 ainsi que des observations des Parties mentionnées au paragraphe 21 ci-dessus et de celles des organisations admises en qualité d'observateurs¹¹. Il est convenu de poursuivre à sa trente-septième session ses travaux sur les questions énumérées au paragraphe 72 et dans l'appendice II de la décision 1/CP.16, en particulier les moyens de prendre en considération les facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts, y compris les aspects sociaux et économiques à envisager au niveau national dans les pays en développement.

Principes relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées

24. À la même session, le SBSTA a pris note de la demande que lui avait adressée la Conférence des Parties, aux paragraphes 5 et 6 de la décision 12/CP.17, de réfléchir au calendrier et à la fréquence de présentation des résumés des informations relatives à la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées et d'examiner la nécessité de formuler de nouveaux principes pour garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des résumés présentés.

¹¹ Les vues et organisations intergouvernementales sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/3714>. Les vues des organisations non gouvernementales sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/3689>.

Il est convenu d'examiner plus avant cette demande à sa trente-septième session en vue d'achever l'examen de la question à sa trente-neuvième session.

Principes concernant l'évaluation technique des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou des niveaux de référence pour les forêts

25. En outre, rappelant le paragraphe 15 de la décision 12/CP.17, le SBSTA est convenu d'entreprendre, à sa trente-septième session, l'élaboration de principes concernant l'évaluation technique des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou des niveaux de référence pour les forêts proposés, l'objectif étant de présenter à la Conférence des Parties à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions les progrès qui auraient été réalisés, y compris d'éventuelles recommandations concernant un projet de décision sur cette question.

26. Le SBSTA a constaté qu'un examen plus poussé de la question des principes méthodologiques pourrait être nécessaire en attendant l'issue des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

27. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à:

a) Achever ses travaux sur les principes méthodologiques applicables aux modalités de fonctionnement d'un système national de surveillance des forêts et aux modalités de mesure, de notification et de vérification mentionnées aux paragraphes 21 et 22 ci-dessus, et à élaborer un projet de décision sur ces questions pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session;

b) Poursuivre l'examen des questions liées aux facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts mentionnées au paragraphe 23 ci-dessus;

c) Continuer également de réfléchir au calendrier et à la fréquence de présentation des résumés des informations relatives à la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées et d'examiner la nécessité de formuler de nouveaux principes pour garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des résumés mentionnées au paragraphe 24 ci-dessus en vue d'achever son examen de ces questions à sa trente-neuvième session;

d) D'entreprendre l'élaboration de principes concernant l'évaluation technique des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou des niveaux de référence pour les forêts proposés, visés dans la décision 12/CP.17 et au paragraphe 25 ci-dessus, l'objectif étant de présenter à la Conférence des Parties à sa dix-huitième session les progrès qui auront été réalisés.

6. Mise au point et transfert de technologies et rapport du Comité exécutif de la technologie

28. *Rappel:* Dans sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a décidé d'établir un mécanisme technologique, composé du Comité exécutif de la technologie (CET) ainsi que du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC)¹², et elle a décidé que le CET et le CRTC lui rendraient compte provisoirement, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, de leurs activités respectives et de l'accomplissement de leurs fonctions respectives¹³.

¹² Décision 1/CP.16, par. 117.

¹³ Décision 1/CP.16, par. 126.

29. Dans sa décision 4/CP.17, la Conférence des Parties a adopté les modalités de fonctionnement et le règlement intérieur du CET figurant dans les annexes I et II de cette décision. Elle a prié le CET de préciser ses modalités d'interaction avec d'autres dispositifs institutionnels pertinents dans le cadre de la Convention et en dehors de celle-ci et de soumettre ces modalités pour examen par les organes subsidiaires à leurs trente-sixième sessions, afin qu'ils en recommandent l'examen et l'adoption à la dix-huitième session de la Conférence des Parties.

30. À leurs trente-sixième sessions, le SBSTA et le SBI ont invité le CET à poursuivre la formulation et la mise au point de ses idées initiales concernant ses modalités d'interaction avec d'autres dispositifs institutionnels pertinents dans le cadre de la Convention et en dehors de celle-ci¹⁴. Le SBSTA et le SBI ont pris note de ce que le CET rendra compte des résultats de ses consultations avec les dispositifs institutionnels pertinents sur lesdites modalités dans le rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2012, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, pour examen à la dix-huitième session de la Conférence des Parties¹⁵.

31. À sa trente-sixième session, le SBSTA a rappelé les conclusions¹⁶ de sa trente-cinquième session demandant au secrétariat d'organiser en 2012, en collaboration avec les organisations intéressées et sous réserve de la disponibilité des ressources, des ateliers sur les évaluations des besoins technologiques, et a noté que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec le secrétariat, prévoit d'organiser un atelier sur ces évaluations au deuxième semestre 2012. Le SBSTA a demandé au secrétariat de rendre compte des résultats de cet atelier et de lui communiquer son rapport pour qu'il l'examine à sa trente-septième session. L'atelier consacré à l'échange de données d'expérience sur les évaluations des besoins technologiques aura lieu à Bangkok du 10 au 13 septembre 2012.

32. À sa trente-cinquième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse actualisé sur les évaluations des besoins technologiques, comprenant les évaluations réalisées par des Parties non visées à l'annexe I de la Convention dans le cadre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, et de le lui présenter à sa trente-septième session¹⁷.

33. *Mesures à prendre*: Le SBSTA et le SBI seront invités à examiner le rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2012 et à recommander un projet de décision sur la suite éventuelle à donner au rapport pour examen et adoption à la dix-huitième session de la Conférence des Parties, selon qu'il conviendra. Le SBSTA sera également invité à examiner le rapport sur l'atelier consacré à l'échange de données d'expérience sur les évaluations des besoins technologiques, afin de déterminer la suite éventuelle à lui donner, selon qu'il conviendra.

FCCC/SB/2012/2

Rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2012

FCCC/SBSTA/2012/INF.7

Report on the experience-sharing workshop on technology needs assessments. Note by the secretariat

¹⁴ FCCC/SBSTA/2012/2, par. 33.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2012/2, par. 34.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2011/5, par. 31.

¹⁷ Le secrétariat n'a pas été en mesure d'établir un rapport de synthèse actualisé sur les évaluations des besoins technologiques en raison du petit nombre de nouveaux rapports disponibles sur ces besoins.

7. Recherche et observation systématique

34. *Rappel:* À sa trente-troisième session, le SBSTA s'est félicité de la réponse concertée apportée par le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite (CEOS) aux besoins pertinents découlant tant du plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat (SMOC) que de la Convention et il a encouragé les Parties qui apportent leur concours aux agences spatiales associées aux observations à l'échelle mondiale à maintenir, par l'intermédiaire du CEOS, leur coopération avec le SMOC et leur appui à ce système. Le SBSTA a invité le CEOS à communiquer, d'ici à la trente-septième session du SBSTA, un rapport mis à jour sur l'état d'avancement des principales réalisations dans les domaines considérés¹⁸.

35. Également à sa trente-troisième session, le SBSTA a invité le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) à lui rendre compte, à sa trente-cinquième session, des progrès réalisés sur des questions liées à la mise au point de méthodes, de normes et de protocoles pour les observations terrestres du climat, l'amélioration des réseaux terrestres et les synergies avec les initiatives pertinentes en cours¹⁹. Après qu'un résumé sur cette question lui ait été présenté à sa trente-cinquième session²⁰, le SBSTA a décidé d'examiner ces informations, avec les mises à jour éventuellement communiquées par le SMOT dans ce domaine, à sa trente-sixième session²¹. Le rapport du SMOT n'était pas disponible pour cette session et il sera transmis au SBSTA dès qu'il aura été reçu.

36. À sa trente-cinquième session, le SBSTA a invité l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à lui communiquer, à sa trente-septième session, des informations sur les conclusions de la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial tenue en octobre 2012 sur la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC).

37. À sa trente-sixième session, le SBSTA a pris note des vues communiquées par les Parties et des progrès accomplis dans l'élaboration d'un projet de conclusions sur cette question. Il a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa trente-septième session, sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe II du rapport de cette session²².

38. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre son examen de ce point de l'ordre du jour sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe II du rapport de sa trente-cinquième session. Il sera également invité à prendre note des documents établis pour la session et des informations communiquées, et à arrêter les mesures à prendre, selon qu'il conviendra.

<p><i>FCCC/SBSTA/2012/MISC.14</i></p>	<p><i>Update on progress by space agencies involved in global observations in their coordinated response to the Global Climate Observing System and to relevant needs of the Convention. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites</i></p>
---------------------------------------	--

¹⁸ FCCC/SBSTA/2010/13, par. 52 et 53.

¹⁹ FCCC/SBSTA/2010/13, par. 47 à 50.

²⁰ À la trente-cinquième session du SBSTA, le secrétariat du SMOT a présenté un résumé des travaux accomplis (FCCC/SBSTA/2011/MISC.14), dans lequel il indiquait que le rapport demandé par le SBSTA à sa trente-troisième session lui serait présenté à sa trente-sixième session.

²¹ FCCC/SBSTA/2011/5, par. 44.

²² FCCC/SBSTA/2012/2, par. 38 et 39 et annexe II.

FCCC/SBSTA/2012/MISC.15 *Report on progress in the development of methodologies, standards and protocols for climate-related terrestrial observations and related matters. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System*

8. Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

39. *Rappel:* Dans sa décision 8/CP.17, la Conférence des Parties a adopté un programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre dans le cadre des organes subsidiaires. Dans la même décision, la Conférence des Parties a établi un forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui sera convoqué par les Présidents des organes subsidiaires, afin d'exécuter le programme de travail et d'offrir aux Parties une plate-forme qui leur permettra de partager, de manière interactive, des informations, des expériences, des études de cas, des pratiques optimales et des points de vue. Ce forum se réunira dans un premier temps deux fois par an en marge des sessions des organes subsidiaires.

40. La première réunion du Forum s'est tenue en marge des trente-sixièmes sessions des organes subsidiaires. Le SBSTA et le SBI se sont félicités des débats tenus à l'occasion du forum et ils sont convenus d'exécuter, sous la direction de leurs présidents, le programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre²³.

41. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail présenté dans l'annexe III du rapport du SBSTA²⁴, les Parties et les organisations concernées sont invitées à communiquer leurs vues, qui seront rassemblées dans un document de la série MISC, sur les domaines ci-après du programme de travail conformément au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17:

a) Domaine a): partage d'informations et de compétences, notamment pour rendre compte des impacts positifs et négatifs des mesures de riposte et en faciliter la compréhension;

b) Domaine f): aspects pertinents en rapport avec l'application des décisions 1/CP.10, 1/CP.13 et 1/CP.16 et des dispositions du paragraphe 3 de l'article 2 et du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;

c) Domaine h): mise en place d'un apprentissage collectif et individuel pour opérer la transition vers une société à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES).

42. Les Présidents du SBSTA et du SBI convoqueront le forum à cette session. Les débats pendant le forum sur les domaines a) et h) évoqués ci-dessus seront structurés comme un atelier, à savoir des exposés des Parties et des organisations pertinentes, suivis d'un échange de vues. Le forum examinera aussi le domaine f) évoqué ci-dessus. Les Présidents rendront compte des résultats du forum aux organes subsidiaires à leurs réunions de clôture.

43. *Mesures à prendre:* Le SBSTA et le SBI seront invités à prendre note du document établi pour la session et à convenir des nouvelles mesures à prendre, selon qu'il conviendra.

²³ FCCC/SBSTA/2012/2, par. 43 à 46.

²⁴ FCCC/SBSTA/2012/2, annexe III.

FCCC/SB/2012/MISC.2

Views from Parties and relevant organizations on the following areas of the work programme in accordance with decision 8/CP.17, paragraph 1: area (a), sharing of information and expertise, including reporting and promoting understanding of positive and negative impacts of response measures; area (f), relevant aspects relating to the implementation of decisions 1/CP.10, 1/CP.13 and 1/CP.16 and Article 2, paragraph 3, and Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol; area (h), building collective and individual learning towards a transition to a low greenhouse gas emitting society. Submissions from Parties and relevant organizations

9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

44. *Rappel:* À sa trente-sixième session, le SBSTA est convenu d'examiner la question en même temps que les points de l'ordre du jour du SBSTA et du SBI intitulés «Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre», dans le cadre d'un forum conjoint²⁵. Le SBSTA est également convenu de poursuivre, à sa trente-septième session²⁶, les consultations quant à la façon d'examiner cette question.

45. *Mesures à prendre:* Le SBSTA et le SBI seront invités à convenir de la façon d'examiner cette question.

10. Questions relatives à l'agriculture

46. *Rappel:* Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a demandé au SBSTA d'examiner les questions relatives à l'agriculture à sa trente-sixième session, afin que des points de vue soient échangés et que la Conférence des Parties examine cette question et adopte une décision à ce sujet à sa dix-huitième session.

47. Dans la même décision, la Conférence des Parties a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs²⁷ à présenter au secrétariat, d'ici au 5 mars 2012, leurs observations concernant les questions relatives à l'agriculture. Les observations des Parties figurent dans le document FCCC/SBSTA/2012/MISC.6 et Add.1 à 3.

48. À sa trente-sixième session, le SBSTA a engagé, conformément au paragraphe 75 de la décision 2/CP.17, un échange de vues sur les questions relatives à l'agriculture et a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa trente-septième session.

49. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen des questions relatives à l'agriculture en vue de recommander une décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session.

²⁵ FCCC/SBSTA/2012/2, par. 48.

²⁶ FCCC/SBSTA/2012/2, par. 50.

²⁷ Les observations des organisations intergouvernementales et non gouvernementales peuvent être consultées sur le site Web de la Convention aux adresses <http://unfccc.int/3714.php> et <http://unfccc.int/3689.php>, respectivement.

11. Questions méthodologiques relevant de la Convention

a) Programme de travail sur un cadre commun de présentation concernant les «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties»

50. *Rappel*: Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a adopté des directives sur l'élaboration des rapports biennaux par les pays développés parties (les «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties») ²⁸. Elle a décidé de créer un programme de travail dans le cadre du SBSTA sur l'élaboration d'un modèle de tableau commun pour la notification électronique des informations (modèle de tableau commun) conformément à ces directives, en vue de recommander le modèle pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session.

51. À sa trente-sixième session, le SBSTA a entrepris l'examen du programme de travail sur l'élaboration d'un modèle de tableau commun conformément aux directives en question en vue de l'adoption du modèle par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session.

52. Le SBSTA a également rappelé que, conformément à la décision 2/CP.17, les pays développés parties utiliseront les directives pour élaborer leur premier rapport biennal, compte tenu de leur situation nationale, et présenteront leur premier rapport biennal au secrétariat pour le 1^{er} janvier 2014.

53. Le SBSTA est convenu que le modèle de tableau commun comporterait des tableaux pour les informations spécifiées aux paragraphes 2, 5, 6, 9, 10, 11, 17, 18, 22 et 23 des directives. Il pourrait aussi comporter des tableaux pour les informations spécifiées, entre autres, aux paragraphes 13, 19 et 24 des directives.

54. Le SBSTA est également convenu que le programme de travail sur l'élaboration d'un modèle de tableau commun prescrit dans la décision 2/CP.17 devrait prévoir la communication d'observations par les Parties, à rassembler dans un document de la série MISC, l'établissement d'un rapport faisant la synthèse de ces observations, l'organisation d'un atelier et l'établissement d'un rapport d'atelier. Le SBSTA est convenu de poursuivre à sa trente-septième session l'examen d'un modèle de tableau commun, en tenant compte des observations des Parties.

55. L'atelier sur un modèle de tableau commun aura lieu à Bonn (Allemagne) les 11 et 12 octobre 2012.

56. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations figurant dans les documents établis pour la session, en vue de déterminer les nouvelles mesures à prendre et de transmettre un projet de décision afin que la Conférence des Parties l'examine et l'adopte à sa dix-neuvième session.

<i>FCCC/SBSTA/2012/INF.4</i>	<i>Synthesis report on the submissions from Parties on the views on the common tabular format. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2012/INF.13</i>	<i>Report on the workshop on a common tabular format for the «UNFCCC biennial reporting guidelines for developed country Parties». Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2012/MISC.11</i>	<i>Views from Parties, based on the reporting guidelines, on the common tabular format. Submissions from Parties</i>

²⁸ Les directives figurent dans l'annexe I de la décision 2/CP.17.

b) Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés parties

57. *Rappel:* Dans sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a décidé d'établir un programme de travail, en s'appuyant sur les lignes directrices, les processus et les expériences qui existent en matière de notification et d'examen couvrant, entre autres, la révision des directives pour l'examen des communications nationales, notamment des rapports biennaux, des inventaires annuels de GES et des systèmes nationaux d'inventaire. Dans la décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a décidé de créer dans le cadre du SBSTA un programme de travail visant à achever la révision des directives au plus tard à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.

58. À sa trente-sixième session, le SBSTA a entrepris l'examen du programme de travail sur la révision des directives pour l'examen, étant donné que les premiers rapports biennaux et les sixièmes communications nationales des pays développés parties sont attendus pour le 1^{er} janvier 2014 et que le premier cycle d'évaluation et d'examen au niveau international doit commencer deux mois après la présentation du premier cycle de rapports biennaux et que les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) sont priées de soumettre leurs inventaires annuels de GES en utilisant à compter de 2015 la version révisée des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels»²⁹.

59. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un document technique donnant un aperçu des processus d'examen existant au titre de la Convention et de l'expérience acquise par le secrétariat dans la coordination des examens, pour que le SBSTA l'examine à sa trente-septième session.

60. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur les éléments du programme de travail et sur les délais à prévoir pour les activités envisagées, ainsi que sur les principaux éléments de la révision des directives pour l'examen et il a chargé le secrétariat d'établir un document faisant la synthèse des observations des Parties en tant que contribution au débat que tiendrait le SBSTA à sa trente-septième session.

61. Le SBSTA est convenu d'étudier plus avant à sa trente-septième session le programme de travail sur la révision des directives pour l'examen, y compris l'organisation d'ateliers techniques.

62. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à examiner les informations contenues dans les documents établis pour la session et à déterminer les nouvelles mesures à prendre, selon qu'il conviendra.

FCCC/SBSTA/2012/INF.11

Synthesis report on the submissions from Parties on the work programme and on the revision of the review guidelines for the review of biennial reports from developed country Parties and national communications, including national greenhouse gas inventories, from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat

²⁹ FCCC/SBSTA/2006/9.

<i>FCCC/SBSTA/2012/MISC.17</i>	<i>Views from Parties on the elements of the work programme and on the timeline of proposed activities, as well as on the key elements of the revision of the review guidelines for the review of biennial reports from developed country Parties and national communications, including national greenhouse gas inventories, from Parties included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/TP/2012/8</i>	<i>Current review processes under the Convention and the secretariat's experience with coordinating reviews of national communications and greenhouse gas inventories. Technical paper</i>

c) Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties

63. *Rappel:* Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a demandé au SBSTA d'élaborer des lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties.

64. À sa trente-sixième session, le SBSTA a, conformément au paragraphe 37 de la décision 2/CP.17, entrepris son examen de l'élaboration des lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties.

65. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'échange de vues sur ces lignes directrices avec pour objectif de convenir des prochaines étapes à sa trente-septième session.

66. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de cette question et à convenir des prochaines étapes, selon qu'il conviendra.

d) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

67. *Rappel:* À sa trente-sixième session, le SBSTA a invité les secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) à continuer de lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux³⁰.

68. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à prendre note des informations figurant dans les rapports communiqués par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI.

<i>FCCC/SBSTA/2012/MISC.20</i>	<i>Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations</i>
--------------------------------	---

³⁰ FCCC/SBSTA/2012/2, par. 85.

e) **Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

69. *Rappel:* Dans sa décision 12/CP.9, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'établir, pour examen par le SBSTA, un rapport annuel sur les activités d'examen des inventaires, en y incluant toute recommandation issue des réunions des examinateurs principaux. À sa vingt-quatrième session, le SBSTA a prié le secrétariat de continuer d'établir des rapports annuels sur les activités d'examen des inventaires, pour qu'il les examine, et à y faire le point sur la mise à jour du fichier d'experts. Le dernier rapport en date, établi à l'intention du SBSTA à sa trente-septième session, donne des informations sur les activités d'examen entreprises en 2012, les recommandations issues de la réunion des examinateurs principaux, les activités de formation des experts chargés de l'examen des inventaires au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto et la mise à jour du fichier d'experts. Le rapport met également l'accent sur les questions qui se sont posées récemment en ce qui concerne la disponibilité d'experts pour mener les activités d'examen des inventaires.

70. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à prendre note du document établi pour la session.

FCCC/SBSTA/2012/INF.10

Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat

12. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

a) **Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre**

71. *Rappel:* Dans sa décision 10/CMP.7, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a adopté les modalités et les procédures pour la prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

72. Dans la même décision, la CMP est convenue d'examiner, à sa huitième session:

a) L'admissibilité des activités de projet de captage et de stockage du dioxyde de carbone qui supposent l'acheminement du dioxyde de carbone d'un pays à un autre ou qui prévoient l'aménagement des sites de stockage géologiques dans plusieurs pays;

b) La mise en place d'une réserve mondiale d'unités de réduction certifiée des émissions délivrées au titre d'activités de projet de captage et de stockage du dioxyde de carbone, en sus de la réserve mentionnée à l'alinéa *b* du paragraphe 21 de l'annexe de la décision 10/CMP.7.

73. La CMP a prié le SBSTA d'envisager, à sa trente-sixième session, des dispositions applicables au type d'activités de projet mentionné aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 72 ci-dessus.

74. À sa trente-sixième session, le SBSTA a invité les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations admises en qualité d'observateurs à communiquer au secrétariat leurs observations et a demandé au secrétariat de rassembler les observations des Parties dans un document de la série MISC. Le SBSTA a aussi demandé au secrétariat d'établir un document technique et de lui présenter pour examen à sa trente-septième session.

75. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations contenues dans les documents établis pour la session et à poursuivre l'examen de ce point, en vue de transmettre un projet de décision sur ces questions à la CMP pour qu'elle l'examine et l'adopte à sa huitième session.

<p>FCCC/SBSTA/2012/MISC.12</p>	<p><i>Views on issues referred to in decision 10/CMP.7, paragraph 4. Submissions from Parties, intergovernmental organizations and admitted observer organizations</i></p>
<p>FCCC/TP/2012/9</p>	<p><i>Transboundary carbon capture and storage project activities. Technical paper</i></p>

b) Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre

76. *Rappel*: Dans sa décision 2/CMP.7, la CMP a demandé au SBSTA de lancer quatre programmes de travail visant à:

a) Étudier les moyens de comptabiliser plus exhaustivement les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits résultant d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF), notamment par une approche plus générale fondée sur les activités et une approche fondée sur les terres, et de rendre compte à la CMP à sa neuvième session des résultats de ce programme de travail;

b) Examiner et, s'il y a lieu, élaborer et recommander des modalités et des procédures applicables à des activités supplémentaires éventuelles dans le secteur UTCATF au titre du MDP en vue d'adresser à la CMP un projet de décision sur cette question, pour examen et adoption à sa neuvième session;

c) Examiner et, s'il y a lieu, élaborer et recommander des modalités et des procédures applicables à de nouvelles démarches visant à remédier au risque de non-permanence au titre du MDP, en vue d'adresser à la CMP un projet de décision sur cette question, pour examen et adoption à sa neuvième session;

d) Élaborer et recommander des modalités et des procédures applicables à la notion d'additionnalité, en vue d'adresser à la CMP un projet de décision sur cette question, pour examen et adoption à sa neuvième session.

77. À sa trente-sixième session, le SBSTA a entrepris l'examen des questions liées au programme de travail qui sont énumérées au paragraphe 76 ci-dessus, dans le but de présenter à la CMP, à sa huitième session, un rapport sur les progrès accomplis.

78. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à adresser au secrétariat leurs vues sur les questions mentionnées aux alinéas a à c du paragraphe 76 ci-dessus afin que celui-ci les rassemble dans un document de la série MISC, pour examen par le SBSTA à sa trente-septième session.

79. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen des questions liées aux quatre programmes de travail, dans le but de présenter à la CMP, à sa huitième session, un rapport sur les progrès accomplis et, à sa neuvième session, un rapport sur les résultats de ces programmes de travail et, selon qu'il conviendra, de transmettre un projet de décision pour que la CMP l'examine et l'adopte à sa huitième session.

FCCC/SBSTA/2012/MISC.16	<i>Views on issues related to modalities and procedures for alternative approaches to addressing the risk of non-permanence under the clean development mechanism in accordance with decision 2/CMP.7, paragraph 7. Submissions from Parties and admitted observer organizations</i>
FCCC/SBSTA/2012/MISC.18	<i>Views on issues related to modalities and procedures for possible additional land use, land-use change and forestry activities under the clean development mechanism in accordance with decision 2/CMP.7, paragraph 6. Submissions from Parties and admitted observer organizations</i>
FCCC/SBSTA/2012/MISC.19	<i>Views on issues relating to a more comprehensive accounting of anthropogenic emissions by sources and removals by sinks from land use, land-use change and forestry, including through a more inclusive activity-based approach or a land-based approach, as referred to in decision 2/CMP.7, paragraph 5. Submissions from Parties and admitted observer organizations</i>

c) Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto

80. *Rappel:* Dans la décision 1/CMP.7, la CMP a demandé au SBSTA d'évaluer et de prendre en compte les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto qu'elle a adoptées, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, afin d'établir les projets de décision pertinents pour qu'elle les examine et les adopte à sa huitième session, tout en notant que certaines questions devront éventuellement être abordées à des sessions ultérieures de la CMP.

81. Comme suite à la demande de la CMP³¹, le SBSTA a entrepris les travaux correspondants et il a reconnu l'importance des travaux techniques relevant de ce point de l'ordre du jour pour la mise en place de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Il a noté qu'il ressortait de l'évaluation initiale qu'il faudrait effectuer un travail considérable sur plusieurs décisions relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto.

82. Pour faciliter des progrès supplémentaires sur ce point de l'ordre du jour en 2012, le SBSTA:

a) A chargé le secrétariat d'établir un document technique pour examen par les Parties à la trente-septième session du SBSTA³²;

b) A invité les Parties à faire parvenir au secrétariat leurs observations concernant les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures de la CMP relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8, et la façon dont ces incidences devraient être prises en compte, et a demandé au secrétariat d'afficher ces

³¹ Décision 1/CMP.7, par. 9.

³² FCCC/TP/2012/6.

observations sur le site Web de la Convention et de les rassembler dans un document de la série MISC;

c) A demandé en outre au secrétariat d'organiser un atelier technique, qui aura lieu à Bonn du 8 au 10 octobre 2012, et d'établir un rapport sur l'atelier avant la trente-septième session du SBSTA.

83. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations figurant dans les documents établis en prévision de la session et à poursuivre l'examen de ce point, en tenant compte du rapport technique, des communications des Parties et du rapport de l'atelier technique, afin d'établir les projets de décision pertinents pour que la CMP les examine et les adopte à sa huitième session, selon qu'il conviendra.

<i>FCCC/SBSTA/2012/INF.12</i>	<i>Report on the workshop on the implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 5/CMP.7 on the previous decisions on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2012/MISC.13</i>	<i>Views from Parties on the implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 5/CMP.7 on the previous decisions of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol, and on how these implications should be addressed. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/TP/2012/6</i>	<i>Implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 5/CMP.7 on the previous decisions on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Technical paper</i>

d) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23)

84. *Rappel*: À sa trente-quatrième session, le SBSTA a pris note du rapport technique établi par le secrétariat³³, de ses conclusions antérieures sur ce point de l'ordre du jour ainsi que des vues exprimées par les Parties au cours de la session, et a décidé de poursuivre son examen de la question à sa trente-cinquième session³⁴. À sa trente-cinquième session, le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa trente-septième session³⁵.

85. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de cette question et à déterminer les nouvelles mesures à prendre, selon qu'il conviendra.

³³ FCCC/TP/2011/2.

³⁴ FCCC/SBSTA/2011/2, par. 88 et 89.

³⁵ FCCC/SBSTA/2011/5, par. 75 et 76.

e) **Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto**

86. *Rappel:* Conformément aux dispositions de l'annexe de la décision 22/CMP.1, le secrétariat établit à l'intention du SBSTA un rapport annuel sur la composition des équipes d'examen composées d'experts, notamment sur la sélection des membres de ces équipes et des examinateurs principaux³⁶. Les examinateurs principaux interviennent collectivement pour établir, à l'intention du SBSTA, un rapport annuel renfermant des suggestions quant à la manière d'améliorer le processus d'examen et ils donnent des avis au sujet des comparaisons des données d'inventaire normalisées auxquelles doit procéder le secrétariat en se fondant sur la version électronique des cadres communs de présentation soumis aux fins du processus d'examen³⁷. Le rapport rend compte des activités d'examen réalisées en 2012 au titre du Protocole de Kyoto, et contient des informations sur la sélection d'experts pour les équipes d'examen et les recommandations des examinateurs principaux concernant les moyens d'améliorer le processus d'examen. Le rapport met également l'accent sur les questions qui se sont posées récemment en ce qui concerne la disponibilité d'experts pour mener les activités d'examen.

87. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à prendre note du document établi pour la session.

FCCC/SBSTA/2012/INF.8

Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories and other information reported by Parties included in Annex I to the Convention that are also Parties to the Kyoto Protocol under Article 7, paragraph 1, of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat

f) **Rapport sur les mesures internes mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto sur la base des informations contenues dans leurs communications nationales**

88. *Rappel:* Dans la décision 15/CMP.1, la CMP a demandé au secrétariat d'établir, sur la base des informations contenues dans les communications nationales des Parties et d'autres sources pertinentes, un rapport ayant trait au paragraphe 4 de l'annexe à la décision 5/CP.6, pour examen par le SBSTA. Ledit rapport devra être établi au terme de chaque processus d'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto concernant les communications nationales et les informations supplémentaires fournies par les Parties visées à l'annexe I.

89. Au 30 avril 2012, le secrétariat avait coordonné la totalité des 39 examens approfondis des cinquièmes communications nationales reçues des Parties visées à l'annexe I qui sont également parties au Protocole de Kyoto, conformément aux lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto³⁸.

90. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à examiner le document établi pour la session, selon qu'il conviendra, et à prendre note des informations y figurant.

³⁶ Décision 22/CMP.1, annexe, par. 35.

³⁷ Décision 22/CMP.1, annexe, par. 40.

³⁸ Les communications nationales de la Turquie et du Kazakhstan n'ont pas encore été reçues. Malte est devenue une Partie visée à l'annexe I le 26 octobre 2010.

FCCC/SBSTA/2012/INF.9

Report on the implementation of domestic action by Parties included in Annex I to the Convention that are also Parties to the Kyoto Protocol based on the information reported in their national communications. Note by the secretariat

13. Questions diverses

91. *Rappel:* Dans sa décision 14/CP.8, la Conférence des Parties a décidé de modifier, d'annuelle à biennale, la fréquence d'établissement et d'examen du rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Dans la même décision, elle a demandé au secrétariat de mettre à la disposition du SBSTA et du SBI, lors de leurs sessions qui se tiendraient parallèlement à celle de la Conférence des Parties, des mises à jour des informations présentées.

92. Dans sa décision 8/CP.16, la Conférence des Parties a décidé de poursuivre la phase pilote des activités exécutées conjointement. Elle a en outre décidé que la date limite de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote à prendre en considération dans le huitième rapport de synthèse serait le 1^{er} juin 2012.

93. Aucune information nouvelle sur des projets relatifs à des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote n'ayant été reçue des Parties, le secrétariat n'a pas établi le huitième rapport de synthèse demandé par la Conférence des Parties.

94. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à prendre note de l'exposé oral du secrétariat et à se prononcer sur les mesures voulues.

95. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

14. Rapport de la session

96. *Rappel:* Un projet de rapport sur les travaux de la session sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de la session.

97. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'établissement après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

[English only]

Documents before the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice at its thirty-seventh session

Documents prepared for the session

FCCC/SBSTA/2012/3	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBSTA/2012/4	Report on the technical workshop on water and climate change impacts and adaptation strategies. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.4	Synthesis report on the submissions from Parties on the views on the common tabular format. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.5	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.6	Compilation of case studies on national adaptation planning practices. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.7	Report on the experience-sharing workshop on technology needs assessments. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.8	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories and other information reported by Parties included in Annex I to the Convention that are also Parties to the Kyoto Protocol under Article 7, paragraph 1, of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.9	Report on the implementation of domestic action by Parties included in Annex I to the Convention that are also Parties to the Kyoto Protocol based on the information reported in their national communications. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.10	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.11	Synthesis report on the submissions from Parties on the work programme and on the revision of the review guidelines for the review of biennial reports from developed country Parties and national communications, including national greenhouse gas inventories, from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat

- FCCC/SBSTA/2012/INF.12 Report on the workshop on the implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 5/CMP.7 on the previous decisions on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2012/INF.13 Report on the workshop on a common tabular format for the “UNFCCC biennial reporting guidelines for developed country Parties”. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2012/MISC.11 Views from Parties, based on the reporting guidelines, on the common tabular format. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2012/MISC.12 Views on issues referred to in decision 10/CMP.7, paragraph 4. Submissions from Parties, intergovernmental organizations and admitted observer organizations
- FCCC/SBSTA/2012/MISC.13 Views from Parties on the implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 5/CMP.7 on the previous decisions of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol, and on how these implications should be addressed. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2012/MISC.14 Update on progress made by space agencies involved in global observations in their coordinated response to relevant needs of the Global Climate Observing System and the Convention. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites
- FCCC/SBSTA/2012/MISC.15 Report on progress in the development of methodologies, standards and protocols for climate-related terrestrial observations and related matters. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
- FCCC/SBSTA/2012/MISC.16 Views on issues related to modalities and procedures for alternative approaches to addressing the risk of non-permanence under the clean development mechanism in accordance with decision 2/CMP.7, paragraph 7. Submissions from Parties and admitted observer organizations
- FCCC/SBSTA/2012/MISC.17 Views from Parties on the elements of the work programme and on the timeline of proposed activities, as well as on the key elements of the revision of the review guidelines for the review of biennial reports from developed country Parties and national communications, including national greenhouse gas inventories, from Parties included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties

FCCC/SBSTA/2012/MISC.18	Views on issues related to modalities and procedures for possible additional land use, land-use change and forestry activities under the clean development mechanism in accordance with decision 2/CMP.7, paragraph 6. Submissions from Parties and admitted observer organizations
FCCC/SBSTA/2012/MISC.19	Views on issues relating to a more comprehensive accounting of anthropogenic emissions by sources and removals by sinks from land use, land-use change and forestry, including through a more inclusive activity-based approach or a land-based approach, as referred to in decision 2/CMP.7, paragraph 5. Submissions from Parties and admitted observer organizations
FCCC/SBSTA/2012/MISC.20	Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations
FCCC/SB/2012/2	Report on activities and performance of the Technology Executive Committee for 2012
FCCC/SB/2012/3	Report of the Adaptation Committee
FCCC/SB/2012/MISC.2	Views from Parties and relevant organizations on the following areas of the work programme in accordance with decision 8/CP.17, paragraph 1: area (a), sharing of information and expertise, including reporting and promoting understanding of positive and negative impacts of response measures; area (f), relevant aspects relating to the implementation of decisions 1/CP.10, 1/CP.13 and 1/CP.16 and Article 2, paragraph 3, and Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol; area (h), building collective and individual learning towards a transition to a low greenhouse gas emitting society. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/TP/2012/6	Implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 5/CMP.7 on the previous decisions on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Technical paper
FCCC/TP/2012/8	Current review processes under the Convention and the secretariat's experience with coordinating reviews of national communications and greenhouse gas inventories. Technical paper
FCCC/TP/2012/9	Transboundary carbon capture and storage project activities. Technical paper

Other documents before the session

FCCC/SBSTA/2012/2	Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its thirty-sixth session, held in Bonn from 14 to 25 May 2012
FCCC/SBI/2012/15 and Add.1 and 2	Report of the Subsidiary Body for Implementation on its thirty-sixth session, held in Bonn from 14 to 25 May 2012
FCCC/CP/2011/9 and Add.1 and 2	Report of the Conference of the Parties on its seventeenth session, held in Durban from 28 November to 11 December 2011
FCCC/KP/CMP/2011/10 and Add.1 and 2	Report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol on its seventh session, held in Durban from 28 November to 11 December 2011
FCCC/CP/1996/2	Organizational matters: Adoption of the rules of procedure. Note by the secretariat
